



Arrêt maladie APE 8710A

Par Fabmag66

Bonjour, étant AVS dans un ehpad depuis le 22/01/2022 mais en arrêt de maladie depuis le 22/04/2024.
Est-il normal de ne pas recevoir de maintien de salaire ?
Ma RH et ma directrice me disent qu'il faut attendre 90 jours de la prévoyance.
En vous remerciant d'avance pour votre réponse.